

# Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES)

---

## Niveau requis

---

Baccalauréat ou titre admis en équivalence. En fait, mieux vaut avoir un bac S pour avoir une chance de franchir le cap - redoutable - du concours de fin de première année.

La physique, la chimie, la biologie et les sciences humaines pèsent lourd dans les programmes. Le temps de présence à l'université est d'environ 20 heures par semaine auquel s'ajoute un travail personnel important nécessitant un gros effort de mémorisation.

Il faut travailler dans la durée et synthétiser quotidiennement ce qui a été appris, sous forme de fiche en sachant tirer dans le cours ce qui est essentiel de ce qui ne l'est pas.

[Conditions de dérogation aux critères de sectorisation.](#)

## Placements dans les différents amphis

---

La promotion est divisée en deux groupes : A et B.

Pour chaque groupe, les cours magistraux ont lieu soit le matin, soit l'après-midi :

- Un groupe assiste le matin aux cours magistraux à la faculté de médecine, soit dans le grand amphithéâtre (zone G) en présence du professeur, soit dans l'amphi D en retransmission directe. Ils sont rediffusés l'après-midi dans ces 2 amphis à l'autre groupe.

La demi-journée libérée est réservée aux ED enseignés à la faculté de pharmacie.

- Au cours de cette année universitaire vous passerez dans chacun des 2 amphis et alternativement le matin et l'après-midi. L'affectation par période dans les différents amphis est établie aléatoirement. **Aucun changement n'est possible, quelle qu'en soit la raison.**

Une **carte nominative** va vous être distribuée avant la 1ère semaine de cours de chaque semestre. Cette carte précisera votre affectation exacte pour chaque période.

Cette **carte nominative** doit rester en votre possession pour justifier de votre place en cas de litige (en cas de perte, le service de la Scolarité vous en éditera une autre).

- Pour une attribution spéciale de place (**handicap** visuel, moteur ou autres) ou des aménagements spécifiques pour le passage du concours (nécessité d'un tiers-temps supplémentaire...)
  - vous devez vous adresser directement à la [Médecine Préventive](#) qui étudiera votre dossier médical et nous transmettra les modalités particulières si besoin.

Pour toutes questions ou renseignements complémentaires, merci de ne pas téléphoner mais d'envoyer un mail à [Mme Motteau, responsable scolarité](#).

## UTILITES :

---

- [Calendrier pédagogique](#)
- [Contrôle des aptitudes et des connaissances et règlement de la PACES](#)

## A suivre...

- [Actualités PACES](#)
- [L'anglais en PACES](#)

## Zoom sur :

[La réforme de la Première Année Commune aux Etudes de Santé](#)

[Analyse des précédents concours](#)

[Le tutorat](#)

